

**Procès Verbal de l'Assemblée Générale de la Fédération de Boxe
Américaine et Disciplines Associées (FBA DA) à MAICHE (25120), le 01/07/2017.**
Salle Montalembert, Château du désert, 7 chemin de la canissière.

L'an deux mille dix sept, le premier juillet, à 13h30 se sont réunis, à la salle Montalembert de MAICHE sur convocation régulière, les Présidents et représentants des clubs de la Boxe Américaine, les membres du Comité Directeur de la **FBA DA**.

La séance s'est ouverte à quatorze heures. (trois retardataires annoncés)

Sont présents, les 9 membres que compte actuellement le Comité Directeur.

La fédération regroupe 17 clubs affiliés qui représentent 986 licenciés.

Étaient présents les frères Steve et Louis-Philippe DOMINGOS représentants le club de CSLG PICARDIE (en pouvoir de leur président Pierre CARDONNEL), Nicolas COMTE (Président du club de CLAMECY), Bouchaib AMRAOUI (Président du club de MAICHE)

Ont donné leur pouvoir: Les clubs de SOUILLAC, de CHALON SUR SAONE, de LA ROCHETTE, d'ISSY AVENTURE, de LA VILLE DU BOIS, de THONON LES BAINS, de SATHONAY.

Les deux tiers des membres sont représentées et représentent plus des deux tiers des voix : 836 voix sont enregistrées, le quorum est atteint. (Statuts ; Art 23)

16 personnes qui ont été accueillies par le club de MAICHE assistaient l'assemblée générale :

Les 9 du Comité directeur ainsi que les représentants de 2 clubs désirant prendre des notes et repères pour leur future adhésion ont exprimé leur désir de suivre le déroulement de notre A.G.

8 pouvoirs légaux ont été attribués à ; (2 à Jean KLUCK, 5 à Franck JUDES, 1 à Steve DOMINGOS).

Le président ouvre la séance :

La secrétaire générale Colette VALLET lit le bilan moral (Pièce Jointe), en suivant chronologiquement l'ordre du jour, la parole est donnée à la trésorière.

La trésorière Corinne MORO, expose et argumente son bilan financier qui se conclut par une nette baisse, d'environ 11000€ (onze mille euros) sur tous les postes confondus (PJ).

Ce déficit réside dans la principale source de revenus de la fédération, à savoir le nombre de licenciés qui décline...

Bien que la trésorerie se maintient positivement, et que le nombre de clubs inscrit est toujours stable, il en ressort que les clubs n'inscrivent pas tous leurs adhérents.

Les comptes ont été approuvés par vote à l'unanimité.

Dans la continuité de l'ordre du jour :

Suite au refus de la demande d'agrément ministériel, signifié une première fois le 27 novembre 2014 et une deuxième fois, par une décision du 21 mars 2016 du service des sports, émanant du ministère de la ville de la jeunesse et des sports, celle-ci faisant grief, la Fédération de **Boxe Américaine et Disciplines Associées (FBA DA)** a décidé de la déférer devant le Conseil d'Etat.

Celui-ci se déclarant incompétent, a renvoyé l'affaire devant le tribunal administratif de Paris.

Sur la validation des autres décisions émises

En poursuivant l'ordre du jour, dans les dernières décisions du comité directeur, il a été approuvé par vote à l'unanimité, tous les changements, modifications ou créations de poste ainsi que toutes les décisions connexes.

L'achat d'une imprimante portative, pour toutes décisions ou gestions écrites spontanées et/ou urgente, approuvé par SMS de tout le Comité Directeur.

La réintégration à son poste de CTF Bernard BAZOGE... Ont été créés, deux postes de coordinateurs pour Mrs Philippe LECLERCQ et Aboubaker EL HAJJAJI, ainsi que le poste de **CTFA** (Conseiller Technique Fédéral Adjoint) pour M. Eusèbio DA SILVA qui rejoint la commission technique.

Le club de LA ROCHETTE a remporté un vif succès auprès des jeunes avec son OPEN en light contact.

Idem pour la Coupe de Chalon en light contact, ainsi qu'un super Gala à ANNONAY en Full avec de jolis combats, dans le respect de la réglementation préfectorale.

En ce qui concerne toutes ces manifestations organisés par les clubs adhérents, la FBA DA à l'exception des galas, ne prendra en charge que les frais de déplacements et prestations du staff des officiels et l'hébergement (s'il y a lieu).

Le restaurant des officiels, ainsi que les frais de logistique, la mise en place du matériel obligatoire, médecin ou service de secours, demeurent à la charge du club organisateur.

Ces frais seront listés sur la demande préalable d'organisation.

Xavier GAGNEUR insiste sur le fait que tous les « briefings » d'arbitrage devront se faire à l'extérieur de l'enceinte de la manifestation, dans une salle isolée.

Que des nouvelles formations **BJAM** seront programmées et que les arbitres déjà titulaires pourront y assister gratuitement, cela contribuera à l'obligation de remise à niveau, celle-ci sera consignée sur leur passeport.

Pour les prochains Mondiaux Amateurs qui se dérouleront en Italie du 23/10 au 30/10/2017 (inclus) à MASSA CARRARA (TOSCANE), une détection est programmée à la VILLE DU BOIS les 16 et 17 septembre 2017.

Les candidats, adhérents avec leur club à la FBA DA, désireux s'inscrire à ces mondiaux, devront impérativement postuler avant le 10 septembre 2017, pour être validés aux tests de cette détection.

(Essentiellement et uniquement approuvée par la commission technique de la FBA DA).

Une fiche technique d'informations et d'obligations figure sur le site de la FBA DA, les candidats devront s'y référer scrupuleusement.

Fin de la réunion à 17h00

La Secrétaire Générale
Colette VALLET

Le Président
Jean KLUCK